

Rapport de commission

Préavis n° 654/22

Objet :	<i>Rénovation des toitures des bâtiments scolaires Borné-Nau B et C</i>		
Date et heures de la séance :	14 septembre 2022	Début : 19 :00	Fin : 20 :15
Lieu de la séance :	<i>Salle de réunions collège BN</i>		
Président-e / Rapporteur-e :	Josik Ineichen suppléante de Mme Délani Decoppet		
Membres de la commission présents :	Mme Laetitia Jaccard Gaspar, Mr Michel Emmel, Mr Pospisil Pavel, Mr Pierre-André Genier,		
Membre(s) de la commission absent(s) :			
Représentant(s) de la Municipalité :	Mme Evelyne Perrinjaquet, Mr Stéphane Silvani		

Monsieur le Président

Mesdames et Messieurs les Conseillères et les Conseillers

Introduction

Mr Silvani nous montre les dégâts occasionnés par les infiltrations d'eau dans la salle de gym. Nous déclinons sa proposition de monter sur les toits. Nous nous satisfaisons des photos se trouvant dans le préavis.

Questions / débat en présence des représentants de la Municipalité

- *Mr Silvani mentionne les infiltrations lors de pluie et d'orage avec dégâts sur le matériel et les infrastructures.*
- *Des questions autour des derniers travaux effectués lors de l'ouragan Lothar sont posées.*
- *Des explications nous sont données quant aux problèmes dus à l'électrolyses des matériaux en place et de leur vétusté. Les toits ne sont plus étanches aux jointures des plaquages existants et des infiltrations d'eau sont régulièrement constatées.*
- *Explications techniques sur la pose les plaquages nous sont données.*
- *Questions sur la faisabilité de pose de panneaux photovoltaïques sur les deux bâtiments lors de la réfection des toits sont posées et les réponses sont données selon les possibilités techniques .*

Débat / délibération au sein de la commission sans les représentants de la Municipalité

- *Les membres de la commission sont unanimement d'accord qu'il est nécessaire de refaire les deux toits des bâtiments scolaires Borné-Nau B et C.*
- *Il est aussi souhaité que soit étudiée, avant la réfection des toits, la possibilité de pose de panneaux solaires et que cela soit fait de concert avec le dicastère Réseaux et Energie dans le but d'une économie de temps et d'énergie.*

Conclusion

- *Les membres de la commission sont unanimement convaincus de l'urgence des travaux afin d'entretenir durablement le patrimoine immobilier communal et d'en améliorer l'efficacité énergétique. Ils demandent qu'une étude sur la pose de panneaux photovoltaïques soit faite en amont des travaux .*

Le Conseil communal de Grandson, sur proposition de la Municipalité, ouï le rapport de la commission, considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

Décide :

Article 1 : **d'autoriser** la Municipalité à entreprendre les travaux d'entretien selon le préavis 654/22

Article 2 : **d'accorder** un crédit d'investissement de CHF 470'000.- TTC, le compte no 9143.19 est ouvert au bilan à cet effet ;

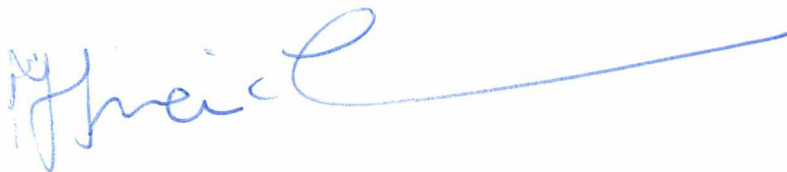
Article 3 : **de financer** ce montant par la trésorerie courante ;

Article 4 : **d'utiliser** le fonds de réserve au bilan no 9281.07 Fonds immeubles pour l'amortissement d'une partie de l'investissement d'un montant de CHF 350'000.- ;

Article 5 : **d'amortir** le solde de cet investissement, après prélèvement aux fonds de réserve, soit CHF 120'000.- par le compte 3542.331, sur une durée de 30 ans, la première fois au budget 2023.

Fait à Grandson le 22 septembre 2022

Josik Ineichen

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Josik Ineichen', with a long horizontal stroke extending to the right.